

PB sur le total d'un devis signé (et acte d'engagement)

Par tichato, le 22/02/2014 à 11:00

Bonjour

Je fais actuellement construire ma maison en passant par un architecte. Celui-ci a sélectionné une entreprise pour la réalisation des travaux. Nous avons eu, et accepté, un devis de cette entreprise pour la réalisation. Ce devis, signé, a été la base pour la signature d'un acte d'engagement avec le montant du devis comme montant des travaux.

Les travaux ont démarré, et nous venons de remarquer qu'il y a un pb sur le devis. En effet, si nous faisons la somme de toutes les lignes du devis, cette somme est 25% inférieure au total indiqué sur ce même devis (et donc sur l'acte d'engagement).

Que dois-je faire ? Est-ce le montant final de l'acte d'engagement qui est valable ? Puis-je contester ? Résilier le marché sans pénalités ? Obtenir la construction avec le montant réel du devis ?

Merci pour votre aide

Par moisse, le 22/02/2014 à 17:43

Bonjour,

On ignore exactement la distribution des rôles entre l'architecte, vous et le maçon.

Comme on ignore si vous avez signé un contrat CCMI ou pas.

Ceci étant le principe est que l'erreur ne fait pas le droit.

C'est ainsi que s'il apparait une erreur matérielle dans la présentation du devis (exemple une page omise à la frappe) cela ne vaudra pas pour autant une réduction de 25% du cout.

Par alterego, le 23/02/2014 à 18:34

Bonjour,

Vous avez signé le devis, aussi vous êtes sensé avoir pris connaissance du descriptif des travaux et l'avoir accepté.

L'erreur ne vous aurait pas plus échappé qu'aujourd'hui si vous n'aviez pas négligé de faire la petite vérification que vous venez d'effectuer.

25% représente un écart conséquent. Avez-vous vérifié si un ou plusieurs lots n'ont pas été omis sur le descriptif ?

Le copier-coller lors de l'établissement de ce type de document est souvent source d'omission ce qui écarterait l'acte de malveillance.

"Je fais actuellement construire ma maison en passant par un architecte. Celui-ci a sélectionné une entreprise pour la réalisation des travaux".

Quel rôle a l'architecte ? Lui avez avez-vous signé un contrat de maîtrise d'œuvre ? Vous a-t-il conseillé dans le choix de l'entreprise ou l'a-t-il sélectionnée ?

Cordialement